

RÉUNION COLLECTIVE DE PRÉSENTATION DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'entrée au lycée en 2^{de} générale et technologique s'accompagne de nombreux changements qu'il s'agit d'anticiper avec les familles lors d'une réunion d'information organisée dès la fin de l'année de 3^e.

À QUEL MOMENT ?

De préférence à la fin du mois de juin pour les parents d'élèves de classe de 3^e.

SELON QUELLES MODALITÉS ?

- Préparer les conditions d'un accueil convivial favorisant la prise de parole des parents (cette réunion peut être organisée sous la forme d'une journée porte ouverte) ;
- Dans la mesure du possible, faire cette réunion à un horaire facilitant la participation du maximum de familles ;
- Faire une présentation avec l'équipe pédagogique : proviseur/e adjoint/e, gestionnaire, conseiller/ère principal/e d'éducation, psychologue de l'Éducation nationale, infirmier/ère et le cas échéant l'assistant/e social/e.

DANS QUEL LIEU ?

Un lieu convivial facilitant les échanges.

QUELS OUTILS ?

Un livret d'accueil présentant succinctement l'offre de formation de l'établissement, le projet d'établissement, ses spécificités en matière pédagogique, ses partenariats avec les institutions et le monde économique, culturel, sportif et de l'enseignement supérieur. Présentation des acteurs référents au sein de l'établissement et des équipes pédagogiques.

QUELS ENJEUX ?

- À l'égard des parents :
 - Faire en sorte de valoriser l'image du lycée, ses spécificités et son projet.
- À l'égard des élèves :
 - Motiver les élèves de 3^e passant en 2^{de} générale ou technologique.

QUELS OBJECTIFS ?

- Le contenu des échanges doit pouvoir permettre de répondre aux questions et aux appréhensions des parents :
 - Modalités de surveillance, d'entrée et de sortie : qu'est ce qui va changer par rapport au collège ?
 - Quand mon enfant sera majeur, serai-je toujours informé des absences et des retards ? Serai-je toujours destinataire des informations concernant sa scolarité ?
 - Le choix des enseignements d'exploration est-il déterminant pour l'orientation ?
 - Comment sera aidé mon enfant en cas de difficulté en classe de 2^{de} ?
 - À qui dois-je m'adresser en cas de difficultés ?

QUELS CONTENUS ?

→ Présenter le projet de l'établissement :

- La composition des classes, les enseignements d'exploration, les options possibles ;
- Les aides et les dispositifs spécifiques ;
- La scolarité en 2^{de} (les PFMP-périodes de formation en milieu professionnel) ;
- Les projets socio-éducatifs, la maison des lycéens ;
- Les nouvelles instances (le conseil de vie lycéenne et son rôle) ;
- L'accompagnement des élèves.

→ Présenter l'équipe :

- L'équipe de direction ;
- L'équipe de vie scolaire ;
- L'assistant/e social/e ;
- L'infirmier/ère, médecin scolaire ;
- L'équipe enseignante ;
- Les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (ex chefs de travaux).